

CONFERENCE DE L'HON. SENA-  
TEUR POIRIER A LA CONVEN-  
TION DES INSTITUTEURS  
ACADIENS A RUSTICO  
LES 7 ET 8 JUILLET  
1896

Monsieur le Président,

Monsieur le Curé

Mesdames et Messieurs.

L'objet pour lequel nous sommes ici réunis est un des plus sérieux qui se puisse concevoir, la grande, l'absorbante question de l'éducation. Si, maintenant, nous considérons que ceux qui sont en convention sont des Acadiens et des amis éprouvés des Acadiens; qu'il s'agit d'étudier les méthodes d'instructions les plus propres et les plus avantageuses à notre race, dans les conditions où elle se trouve; et que le mouvement est toléré, que dis-je, approuvé, encouragé, voulu, subventionné par le gouvernement de l'île; qu'il n'offusque personne; qu'il est bien vu, non seulement de nos coreligionnaires d'une autre langue, mais aussi par nos concitoyens d'une autre croyance religieuse, des pensées bien consolantes montent au cœur et étouffent la voix dans ses sanglots de reconnaissance. Je ne m'y arrête pas, car ces considérations m'entraîneraient trop loin, et s'il est salutaire de se souvenir "des jours anciens", il vaut peut-être mieux en outre étudier le présent en vue de l'avenir.

Au point de vue de l'éducation, qu'elle est la situation des Acadiens de l'île? Je réponds sans hésiter—celle des autres nationalités, sans infériorité aucune—c'est à dire que ceux qui furent par deux fois proscrits, qui autrefois ne défrichaient des terres, ne construisaient des demeures, ne multipliaient leurs troupeaux, que pour les voir tomber entre les mains des Anglais, dont l'idiome et la religion avaient été proscrits et dont la destruction avait été positivement décrétée, ont aujourd'hui toute la plénitude des droits religieux et civils de leurs conquérants d'alors, et retrouvent même après un siècle et demi de désespérance, l'héritage de leur langue, que tout le monde croyait perdue.

Oui, cet héritage précieux, le privilège de parler notre langue française, non seulement dans nos demeures au coin du feu, l'hiver, à l'église le dimanche, dans nos prières à Dieu le soir et le matin, où nous l'avions conservé comme les premiers chrétiens avaient conservé le culte de leur religion sainte cachée dans les catacombes, mais encore dans les assemblées publiques et surtout à l'école publique, nous est enfin restitué.

Le domaine est délabré, il est vrai, les champs ont été longtemps et forcément négligés, bien des plantes étrangères et nuisibles ont poussé au milieu des blands épis et parmi les fleurs du parterre, mais enfin l'héritage est là, presque intacte, presque entier; nous en tenons les titres dans notre main, cette convention des instituteurs français en est la preuve. Il ne nous reste plus qu'à réparer les dégâts et à remettre l'héritage dans son état primitif.

Étudions-en ensemble les moyens.

Mais avant d'entrer dans les détails de cette étude, disons bien à nos concitoyens d'origine différente, qui parlent une autre langue que nous, que nos efforts nationaux, que cette convention, n'ont rien qui soit dirigé contre eux et contre le pays commun que nous habitons. Au contraire, nos travaux leur seront avantageux comme à nous.

Nous habitons un immense pays et aspirons à former une grande nation qui ne soit ni anglaise ni française, mais canadienne. D'un ordre politique nouveau est né un sentiment national nouveau. Par l'allégeance nous sommes tout également et au même titre des sujets loyaux de la couronne britannique; par les traditions, par le sang, par la langue, nous avons des attaches et des besoins du cœur particuliers. L'amour d'un enfant pour sa mère ne peut être pour toute personne raisonnable une occasion de suspicion, car cet amour est naturel, légitime, et ne saurait le détourner d'aucun de ses autres devoirs.

Nous aimons notre langue française, non pas par haine des autres langues, mais parce que c'est la langue de notre père, du père de notre père, que nos aïeux l'ont parlée toujours, que Dieu nous l'a donnée en héritage, et que c'est notre devoir naturel de l'aimer. Et cette droite raison qui nous fait aimer notre langue natale, nous fait également respecter les autres langues qui se parlent autour de nous. Loin de nous détourner de la fidélité que nous devons à la reine d'Angleterre, cette convention, au contraire, l'affermir, car elle nous fait voir que notre allégeance à la couronne n'entraîne le désaveu d'aucun sentiment cher à notre cœur. Loin de nous isoler de nos concitoyens anglais, écossais et irlandais, cette convention nous en rapproche. Parce que, d'abord, vous en avez Messieurs, pris l'idée chez eux, et qu'ensuite nous venons étudier les moyens d'être comme eux, et autant qu'eux des citoyens de progrès, désireux de mettre au service de notre commune patrie toutes les ressources intimes dont nous pouvons disposer. Ce que nous faisons ici c'est à la fois une œuvre nationale qui nous est particulière, et une œuvre d'émulation sainte, commune avec les autres nationalités, l'émulation dans le progrès.

Pour être bien décidés à enseigner à nos enfants dans les écoles publiques et à parler nous mêmes notre langue française, nous ne rêvons pas à cause de cela un changement d'allégeance; je dirai plus, quoi que le mot soit bien dur à prononcer pour une langue acadienne, nous ne le désirons pas.

L'essence-nous quelques fois désiré que des actes de libéralité comme celui de votre gouvernement qui donne à notre langue française, une reconnaissance officielle, qui nomme et salarie un inspecteur français pour les écoles des districts français, qui tolère, qui encourage une convention des instituteurs et institutrices acadiens convoquée dans le but spécial de promouvoir l'enseignement des deux langues dans nos écoles, nous en détourneraient désormais.

Et l'encouragement que donne votre saint et généreux clergé au mouvement éducationnel que vous poursuivez, encouragement démontré jusqu'à l'évidence par la présence ici de M. l'abbé Ronald McDonald et de M. l'abbé Boyd, nous rapproche de lui et nous le fait aimer davantage.

Nous ne serons infidèles à la couronne anglaise—ce qu'à Dieu ne plaise—que lorsqu'elle nous enlèvera nos droits et nos biens, et encore nos pères lui sont-ils demeurés loyaux jusqu'à dans la plus sauvage persécution; nous n'aurons d'averssion pour nos compatriotes d'origine différente, catholique ou protestants, et ne nourrirons vis à vis d'eux un esprit de rétaliation méchante que lorsqu'ils méconnaîtront notre droit imprescriptible d'être comme eux

quelque chose dans l'Etat ou dans l'église.

Que les gouvernements soient justes et libéraux vis à vis de nous et ils n'auront pas de plus utiles et de plus loyaux citoyens; que nos coreligionnaires d'une autre langue soient partout, ou si vous aimez mieux, continuent partout à être semblables à ceux de l'île Saint Jean équitables et généreux, ils verront comme l'amour germe vite dans nos cœurs.

Revenons maintenant au but de cette convention.

Vous venez délibérer sur ce qu'il convient d'enseigner aux enfants acadiens de l'île Saint Jean, et sur la meilleure manière d'enseigner. C'est une convention composée de délégués français mais ce n'est pas une convention française dans le sens strict du mot, car personne ici ne songe à enseigner que le français dans les écoles, quoique tous veulent que le français y soit enseigné.

Est-il bien nécessaire que le français soit enseigné à nos enfants? Sans hésiter je réponds, oui, essentiellement. Il n'en est pas ainsi pour ceux dont la langue maternelle est l'anglais; l'apprentissage du français pour eux ne serait qu'utile; pour nous il est, je le répète, nécessaire, essentiel.

J'ai dit qu'au point de vue politique et social, la liberté qui nous est accordée d'enseigner notre langue dans les écoles publiques ne saurait qu'affermir notre fidélité à la Couronne, et faire naître de plus cordiales relations entre nous et nos concitoyens d'origine étrangère, catholiques et protestants.

Nous nous devons à nous mêmes d'étudier notre langue sans laquelle nous ne pouvons développer et faire valoir toutes les ressources qu'il y a en nous. D'abord nous sommes nés français. Que nous le voulions ou nous le voulions pas, le sang qui coule dans nos veines est un sang que nous ne pouvons vicier, est un héritage dont nous ne pouvons nous défaire. Notre père et notre mère étaient des Acadiens; nous leurs enfants sommes acadiens comme eux. Pour ma part je m'en glorifie, j'en remercie Dieu, et ne voudrais changer mon titre contre celui du plus fier citoyen du plus grand état qui soit au monde. Pour cesser d'être acadien que faut-il faire? Changer son nom patronymique d'abord, de LeBlanc qu'on est, devenir "White" (sans se blanchir pour cela), ou comme ce Canadien qui se nommait Turcotte dans son village natal s'appeler "Smallpox" à Lynn Mass. Ensuite perdre sa langue natale, ce qui ne se fait jamais très bien à la première génération; il faut du temps et des moyens pour en arriver à ne plus écorcher l'anglais de la Reine. Tout cela n'est pas encore suffisant. Si Pothier devenu Porter, ou Surette devenu Lower continuait à fréquenter l'église catholique et ses sacrements, ils ne sont pas sûrs de n'être pas reconnus pour des français mal déguisés; force leur sera d'aller jusqu'au bout GO THE WHOLE HOG, comme disent élégamment les Anglais; après leur langue et leur nom de famille il leur faudra mettre de côté leur religion et se faire méthodistes ou presbytériens. Alors il seront des Anglais complets. Plusieurs de nos frères, un plus grand nombre qu'on ne le pense généralement qui sont devenus totalement anglais, surtout aux Etats-Unis n'ont pas craint d'aller jusqu'au bout. Leurs enfants sont aujourd'hui des protestants qui rougissent de leur sang et de leur origine première. La perte de la langue a entraîné la perte

de la foi.

Plusieurs s'imaginent qu'un Anglais a plus de chances qu'un français à réussir dans notre pays; qu'il est mieux considéré; que ses garçons trouvent plus facilement à se placer et ses filles à se marier. Je ne crois pas que cette proposition soit vraie des Acadiens qui s'anglicisent.

D'abord tous les citoyens du Canada sont égaux devant la loi civile. Devant la loi de nécessité, nul ne peut vivre sans travailler, excepté peut-être les rentiers; et ceux d'entre nous qui avez de gros revenus, n'ont pas besoin de changer de nationalité pour vivre à ne rien faire. Mais ceux-là sont rares parmi nous, et ils sont moins communs qu'on ne le pense chez nos frères appartenant à d'autres nationalités.

Bref! Anglais ou Français protestants ou catholiques, il faut que tout le monde travaille pour vivre, et celui qui n'a rien n'amassera pas de fortune à se croiser les bras et à parler anglais.

Si je suis un cultivateur, le bon Dieu me donnera, à moi, Pascal Poirier, qui porte un nom absolument acadien, la pluie de ses nuages, les rayons de son soleil, tout comme à mon voisin, décoré du plus beau nom britannique. Si vous êtes pêcheur, le filet de Joseph Gaudet prendra tout autant de poisson que celui de Michael Irving, s'il est aussi habilement tendu. Pour entrer dans le commerce, partir un négociant, il faut à l'un comme à l'autre des capitaux ou du crédit; la langue que vous parlerez ou le nom que vous aurez troqué pour le vôtre vous sera d'un médiocre secours pour vous en procurer.

Un Anglais dans ce pays est mieux considéré qu'un Français me direz-vous? Soit; mais un Français qui a honte de son origine est-il mieux vu qu'un français qui s'en honore et le veut faire respecter? Je sais bien qu'il y a vingt ans, trente ans, un Acadien était considéré comme un être sans conséquence et de peu de valeur; mais je sais aussi que si nous le voulons, dans cinquante ans d'ici il ne restera rien absolument de ce préjugé.

(suite à la 3me page)

LA MOISSON

Avec août arrive l'époque où les travaux et les efforts du cultivateur laborieux doivent être récompensés; mais, pour beaucoup encore, se pose cette question. Quand doit-on commencer la moisson?

Ce n'est pas tout, en effet, que de savoir bien cultiver, il faut surtout savoir bien récolter, et ne pas se laisser guider, là, plus qu'ailleurs, par la routine, qui répond à cette question "Ben! on récolte quand les grains sont mûrs."

Ce raisonnement est sans doute parfait, au point de vue physiologique, qui n'admet la maturité d'une plante qu'autant que ses fruits ou ses grains tombent spontanément; mais il ne saurait en être de même au point de vue agricole, où la maturité est déclarée acquise, lorsque, le produit à récolter est en plénitude du développement et des qualités économiques, nécessaires à sa destination. C'est ainsi que la maturité des plantes fourragères n'est pas la même que celle des céréales, la qualité recherchée étant celle de l'herbe et non de la graine; il en est de même pour les textiles, la fibre étant l'objet principal de leur culture; etc.

Cependant, il s'agit des céréales,—et c'est actuellement de cas,—la maturité agricole se

confondant avec la maturité physiologique, on se trouve dans l'embarras.

La question a été pourtant bien des fois tranchée, car tous les auteurs anciens, aussi bien que les agronomes les plus distingués de notre époque, sont d'avis qu'il est préférable de moissonner ces grains, et particulièrement le blé, quelques jours avant leur maturité; ce qui se reconnaît, lorsque pressant le grain avec l'ongle, il s'imprime dedans, mais sans pouvoir le couper facilement, et que la paille ne conserve presque plus de ténacité végétative.

Au reste, il est absolument prouvé, par des expériences comparatives, qu'indépendamment de la perte par égrenage ainsi évitée, les blés récoltés quelques jours,—de 5 à 10,—avant parfaite maturité, non seulement donnent un poids plus élevée et qui peut atteindre jusqu'à 4 livres au minot, mais qu'encore la paille elle-même est plus nutritive que celle des grains complètement mûrs. D'autre part, il est certain que le blé "pris sur le vert", donne une farine plus belle, plus blanche, et moins de son que celui arrive à parfaite maturité sur pied.

Il n'y a donc pas à revenir sur cette question: le blé doit être coupé avant complète maturité. Toutefois, il est bon dans ce cas, de le moissonner par un temps sec et de le laisser deux ou trois jours sur le sol, en javelles, ou, si le temps n'est pas certain, en meulons, car il s'altererait si on l'entassait immédiatement dans les granges. Si l'état destiné cependant à la semence, il voudrait mieux le laisser arriver à maturité complète sur pied.

Il est également avantageux de couper aussi l'avoine un peu sur le vert, pour éviter les pertes qu'occasionneraient les grands vents, ou même seulement s'égrenant très facilement. Mais, elle on peut la laisser "javellier" au moins une huitaine de jours, alors même qu'elle serait exposée à recevoir quelques ondées: car, les tiges ramollies par la pluie, transmettent alors au grain, par l'effet du reste de vie qu'elles absorbent, tout ce qui leur reste principes nutritifs, ce qui leur est très profitable en augmentant à la fois son poids et son volume. Néanmoins, encore bien que ce soit le grain qui craigne le moins l'humidité, si le temps persistait à la pluie, il serait mieux de la mettre en meulons.

L'orge est celle des céréales qui craint le plus l'humidité, car elle germe très facilement ce qui altère le grain; on ne saurait donc traiter sa récolte avec trop de soins. Si donc, on ne peut la moissonner par un temps sec, il faut retourner les javelles dès que le dessus est ressuyé, et les mettre en meulons, aussitôt qu'elles sont à peu près sèches.

Une méthode très recommandée, pour les années pluvieuses, est celle-ci: Dès que l'orge est coupée, on la lie en petites gerbes, un peu au-dessus des épis, avec un lien d'une seule longueur de paille de seigne, et on dresse les gerbes en écartant un peu le pied. Pour ne pas les serrer trop, l'ouvrier, qui les lie se contente de les presser entre ses bras, et non sur le genou, comme cela se pratique ordinairement. Dans cet état, elle peut rester longtemps sur le sol, sans y souffrir, même des plus mauvais temps.

On peut appliquer également cette méthode au blé.

Quant aux récoltes versées, qu'elles qu'elles soient on ne

doit pas manquer de les faire couper dès le premier jour de beau temps, même un peu avant la maturité, car autrement, les grains seraient bien exposés à s'altérer.

En tout état de choses et de quelque récolte qu'il s'agisse, il ne faut pas oublier que la moisson est un des travaux agricoles qui réclame le plus d'activité et de célérité, surtout lorsque le temps est incertain ou à la pluie. Chaque jour doit être employé, comme si on avait la certitude d'avoir du mauvais temps le lendemain; aussi, le cultivateur intelligent doit-il, en commençant sa moisson, calculer qu'il pourra lui falloir, à un moment donné, faire, en quelques heures, la besogne ordinaire d'une ou deux journées. Il devra donc s'organiser pour avoir les attelages et le nombre de bras nécessaires à une prompte expédition du travail.

Mathieu de Dombasle, parlant de la fenaison, disait (ce qui peut s'appliquer parfaitement à la moisson): "Le travail des attelages et des ouvriers pour rentrer le foin sec est peut-être, de tous les travaux agricoles, celui qui demande le plus d'activité pour le fermier qui a une fenaison un peu considérable. Lorsqu'on travaille avec des chariots à quatre chevaux, la manière de faire le plus d'ouvrage possible, est d'employer six chevaux, pour trois chariots: d'un se charge, attelé de deux chevaux, pour le faire, avancer à mesure qu'un tas est chargé: l'autre, détélé se décharge dans la cour de la ferme; le troisième est en route avec quatre chevaux, qu'on joint à ceux qui sont déjà attelés au chariot qui doit se trouver chargé, et l'on part. Le temps du chargement forme, pour deux chevaux, un moment de repos, qu'on a soin de partager entre tous dans le courant de la journée.

"Cependant, l'usage des chariots attelés d'un seul cheval représente, d'après une longue expérience, le moyen d'accélérer encore cette besogne, mais il exige un plus grand nombre de chariots; pour quatre chevaux attelés, il faut, si l'on veut que le service ne chôme jamais, employer six ou sept chariots: aussitôt qu'un chariot chargé est arrivé dans la cour de la ferme, on dételle le cheval et on l'attelle à un chariot; pendant vingt ans pratiqué exclusivement cet usage, je suis resté convaincu qu'il offre, pour tous les travaux d'une ferme, le moyen d'obtenir des chevaux la plus grande quantité d'ouvrage possible. En supposant une distance moyenne d'un demi-quart de lieue des champs à la maison, c'est-à-dire que chaque voyage exige, pour l'aller et le retour, quinze ou vingt minutes, on peut très facilement, dans une journée de travail de dix heures, faire quarante milliers de foin, ou cinq mille gerbes de froment, dont quatre-vingt ou cent font une voiture. Pour faire la même quantité d'ouvrage avec des chariots attelés de quatre chevaux, il faudrait employer au moins trois attelages."

Quelque soit le moyen employé, souvenons-nous que la moindre négligence, ou le trop peu d'activité apporté à cette partie si importante des opérations agricoles, peut faire éprouver au cultivateur insouciant ou négligent, des pertes considérables.

("Progrès Agricole" d'Amiens.)

Ripans Tabules: for sour stomach.  
Ripans Tabules cure liver troubles.  
Ripans Tabules.  
Ripans Tabules cure dyspepsia.  
Ripans Tabules: pleasant laxative.  
Ripans Tabules cure indigestion.  
Ripans Tabules cure biliousness.